Image not found or type unknown

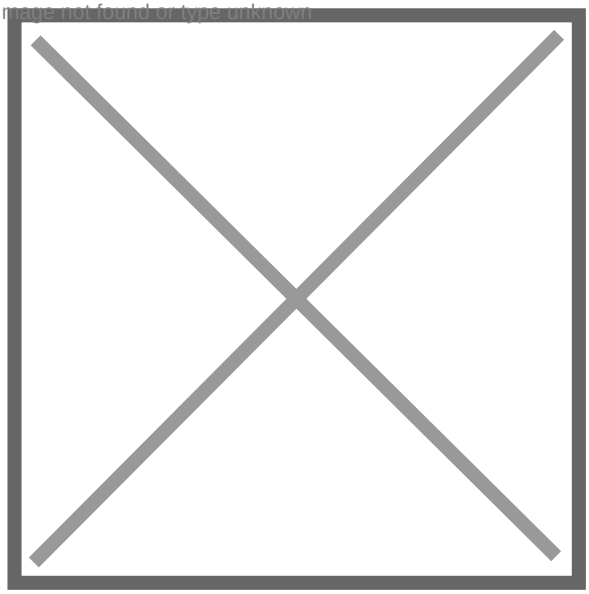

Deuxième emploi ou non..that is the question..

Par **mafi83**, le **19/01/2012** à **14:37**

Bonjour,

Je travaille en qualité de CDI dans un CH. Je ne suis ni titulaire, ni stagiaire.
Mon ancienneté est de 6 ans ..
On me propose d'arrondir mes revenus en devenant correspondant local d'un journal local..qq heures/semaine, pas de contrat de travail car nombres d'heures effectuées en dessous du seuil de déclaration à l'Urssaf..
Cela me tente bcp mais en ai-je le droit?
Si oui, derrière quel article du CC puis-je m'inspirer au cas où cela se sache??

Merci de vos réponses,

Marie

Par **pat76**, le **19/01/2012** à **15:17**

Bonjour

Si dans votre contrat de travail que vous avez avec votre employeur il n'a pas été mentionné une clause vous interdisant d'avoir un autre emploi ou alors d'en référer à votre employeur, rien ne vous empêche d'avoir un autre employeur dans la mesure où les deux contrats cumulés ne vous feront pas dépasser 48 heures de travail par semaine.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés